

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	31 (1902)
Heft:	24
 Artikel:	Rôle social de l'instituteur
Autor:	Charron, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1041205

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'enfant ; il doit habituer l'ouvrier à faire son travail avec plus de facilité et de précision. Le P. Girard voit le vide qui reste ; il savait que notre langue est trop pauvre pour exprimer convenablement les impressions des sens, que souvent un petit dessin rend admirablement. Le mot parlé et écrit donne d'un objet sa représentation intrinsèque, tandis que le dessin donne la représentation extrinsèque. L'enfant, par le mot, n'a qu'une faible impression de la forme et de la couleur des objets, tandis que par le dessin il obtient l'expression concrète des constatations visuelles.

Je reviendrai une autre fois sur les exercices qui sont nécessaires pour l'éducation de la vue. Rien n'est plus facile que de noter les observations par un schéma ou par un petit croquis.

Le dessin est un langage écrit, le langage de la forme et de la couleur ; sa pédagogie doit être la même que celle de l'enseignement de la langue maternelle. C'est pourquoi le P. Girard demande que l'enseignement du dessin soit donné par l'instituteur qui, connaissant la bonne méthode et les principes pédagogiques, peut trouver la corrélation entre le dessin et la langue maternelle. Le P. Girard désire que le maître de dessin commence par la *démonstration*, car la démonstration sensible, expérimentale, est presque l'unique moyen d'ouvrir l'intelligence de l'enfant ; elle est donc indispensable au début de l'enseignement de la plupart des branches.

Combien sont justes les réclamations du P. Girard ! Et aujourd'hui, cent ans après, où en sommes-nous ?

C. SCHLÆPFER.

Rôle social de l'Instituteur

Le maître doit toujours être calme, égal, sans familiarité comme sans froideur. Sa conduite et sa vie doivent être pour l'élève une leçon vivante et permanente de morale. S'il remplit scrupuleusement tous ses devoirs de fils, d'époux, de père, de fonctionnaire, de citoyen, n'y a-t-il pas lieu de penser que les populations en recevront un salutaire exemple, et que les enfants agiront plus tard, au moins pour la plupart, comme ils auront vu agir l'instituteur ? Dans le siècle où nous sommes, on pardonne beaucoup à la fragilité humaine, mais on ne pardonne rien à l'instituteur, et c'est de toute justice, puisque l'avenir de la société est entre ses mains, puisque l'importance de la mission qui lui est confiée est au-dessus des plus hauts intérêts matériels. D'ailleurs, on est en droit d'exiger du maître une conduite entièrement conforme à son enseignement. Quant aux devoirs envers la société, l'instituteur sait qu'il doit

protester, non par des discours, mais par une attitude pleine de dignité et de sagesse contre les doctrines perverses que de passions les plus hideuses et les plus égoïstes s'efforcent de répandre partout.

Si, à son arrivée dans la commune, l'instituteur a besoin de nouer avec les parents de ses élèves des relations qui peuvent seules assurer les trois conditions du succès de sa mission : le respect, l'estime, l'affection des familles ; s'il doit avoir pour eux de la déférence, il est évident que cette déférence ne doit point nuire à l'enseignement. Il les recevra toujours avec cordialité ; il leur rendra des visites affectueuses, mais sans familiarité. Comme l'orateur, le maître doit être homme de bien : *Orator vir bonus*, selon l'expression de Cicéron. Il lui faudra donc se garder de la plus petite atteinte à sa considération et à sa dignité ; il s'abstiendra de fréquenter les cafés ; il évitera les réunions de famille trop nombreuses et trop bruyantes.

Le rôle de l'école primaire consiste, sans doute, à doter de l'instruction élémentaire les enfants du peuple ; mais si l'instituteur bornait là tous ses efforts, il n'accomplirait point toute la tâche qui lui est imposée. Aussi la responsabilité sociale du maître est-elle considérable. L'instituteur, nous l'avons dit, peut exercer une réelle influence éducatrice par son exemple et par ses conseils. Ce doit être un citoyen modèle, remplissant scrupuleusement tous ses devoirs publics et privés, et dont le souvenir doit rester comme un préservatif moral dans le cœur de l'élève. Le maître peut et doit prolonger son influence éducatrice au delà de l'école, et cela lui sera d'ailleurs assez facile.

Après l'âge scolaire, l'instituteur donnera de bons conseils à ses anciens élèves toutes les fois qu'il en aura l'occasion ; il ne perdra jamais de vue l'enfant qu'il a élevé et il lui fournira, selon son pouvoir, les moyens nécessaires pour compléter son instruction. L'éducation doit parfaire son œuvre et continuer, au delà de l'école, la formation morale de l'homme dans l'ancien élève à peine sorti des bancs. « L'homme a besoin d'un guide », a dit en plaisantant Boileau, tout en disant vrai, et à plus forte raison le jeune homme.

Donc le maître, chez lui et au dehors, dans ses conversations, ne cessera de préconiser les idées qu'il enseigne dans sa classe, et, sans doute, sa douce influence, mise au service de sa parole honnête et convaincue, agira sur l'esprit de ses concitoyens et les défendra contre certaines théories plus ou moins dangereuses, malheureusement trop répandues aujourd'hui, surtout dans les villes industrielles. C'est ainsi que l'instituteur doit remplir sa mission sociale d'éducateur public, à une époque où l'indépendance des esprits et des mœurs ne semble guère contribuer à accroître l'énergie des caractères et à consolider l'union des citoyens.

A. CHARRON, *ancien professeur.*